



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Affaire suivie par : EB  
Tél.: 04 76 60 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le

22 AOUT 2019

**ARRÊTÉ N° 38-2019-08-22-005**  
**fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote  
dans la commune de Saint-Paul-de-Varces**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;  
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;  
VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;  
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Saint-Paul-de-Varces ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Paul-de-Varces sont arrêtés comme suit :

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<b>Bureau de vote n°1 :</b> MAIRIE-SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (centralisateur)	<b>Au Nord :</b> Zone forestière Nord <b>A l'Est :</b> limite commune de Varces-Allières-et-Risset <b>Au Sud :</b> Zone forestière Sud <b>A l'Ouest :</b> chemin de Champlat, Chemin de Coper, Chemin de la Garde, Chemin du Bémont, Chemin de Maubourg.
<b>Bureau de vote n°2 :</b> SALLE CULTURE	<b>Au Nord :</b> Zone forestière Nord <b>A l'Est :</b> chemin de Champlat, Chemin de Coper, Chemin de la Garde, Chemin du Bémont, Chemin de Maubourg (non compris dans le périmètre) <b>Au Sud :</b> Zone forestière Sud <b>A l'Ouest :</b> Zone forestière Ouest

**Article 2** - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Saint-Paul-de-Varces sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet par délégation  
Le Secrétaire Général

**Philippe PORTAL**